

Comité de vigilance

Procès-verbal de la réunion du Comité de vigilance, tenue le 5 octobre 2023 à 17 h 00, au Lieu d'enfouissement technique à Armagh.

Sont présents : Mme Caroline Mongrain, représentante des citoyens du voisinage du lieu,
M. Christian Therrien, conseiller municipal d'Armagh à titre de représentant de la municipalité d'Armagh,

Sont absents : M. Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien-de-Buckland à titre de représentant de la MRC de Bellechasse,
M. Bruno Fortin, représentant d'un groupe environnemental local, l'Organisme des Bassins Versant (OBV) de la Côte-du-Sud,

Sont aussi présents : Mme Caroline Lemelin, technicienne en environnement pour le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse,
Mme Mireille Rodrigue, chargée de projets pour le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 17 h 00.

CV 23-10-001

2. ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée, accueil et présentations
 - a. Rappel droit de parole à tous
 - b. Rappel du rôle du comité de vigilance
- B) Visite du Lieu d'enfouissement technique (LET)
- C) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- D) Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2022
Par Mme Mireille Rodrigue
- E) Présentation du rapport annuel vulgarisé 2022
Par Mme Caroline Lemelin
- F) Présentation du projet de tri-compostage
Par Mme Mireille Rodrigue
- G) Suivi des odeurs
Par Mmes Caroline Lemelin et Mireille Rodrigue
- H) Varia
- I) Recommandations du comité
- J) Évaluation de la rencontre
- K) Clôture

Adopté unanimement.

3. VISITE DU LET

CV 23-10-002

4. RETOUR SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 NOVEMBRE 2022

Le PV de la rencontre du 16 novembre 2022 a été survolé. Il ne peut être adopté par des membres n'ayant pas assisté à la rencontre.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL VULGARISÉ 2022

La production du rapport annuel est une exigence de l'article 52 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19). Ce dernier renferme, entre autres, les éléments suivants : la nature, la provenance et la quantité de matières enfouies, la quantité de matériel de recouvrement utilisé, un plan de la progression de l'enfouissement, les résultats d'analyse d'échantillons d'air et d'eau.

En voici les faits saillants :

Odeurs :

- 6 plaintes recensées en 2022
- Stabilisation du nombre de plaintes depuis l'installation et la mise en marche de la torchère active.
- Pour une raison d'acceptabilité sociale, la MRC a décidé de maintenir le suivi de signalement des odeurs.

Qualité de l'eau :

- Aucun dépassement des normes pour la qualité des eaux superficielles.
- Les données pour le suivi hebdomadaire et la moyenne mensuelle pour les eaux de lixiviation sont conformes aux normes prescrites.
- Des dépassements pour la qualité des eaux souterraines ont été observés.
- Reprise de l'analyse des puits privés postpandémie. Les activités du LET n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau des puits privés en raison de leur localisation.

Comité de vigilance

Qualité de l'air :

- Les résultats de la surveillance environnementale du biogaz démontrent le respect des limites fixées.
- La mise en marche de la torchère active détruit les biogaz jusqu'à 99,5 %.

6. PRÉSENTATION DU PROJET DE TRI-COMPOSTAGE

Le 20 octobre 2021, le conseil des maires de la MRC de Bellechasse a décidé d'aller de l'avant avec un projet de tri-compostage en partenariat avec la MRC de La Nouvelle-Beauce (C.M. 21-10-263 et 265). La matière organique sera collectée par sacs auprès des résidents des 33 municipalités desservies par le service d'enfouissement de la MRC de Bellechasse, triée parmi les déchets et acheminée à la plateforme de compostage à Frampton (en copropriété avec la MRC de La Nouvelle-Beauce).

La Stratégie de valorisation de la matière organique¹ a pour cible d'instaurer la gestion de la matière organique sur tout le territoire municipal d'ici 2025 (politique non contraignante). Le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles² prévoit une forme de pénalité financière pour les municipalités qui n'auront pas mises en place la gestion des matières organiques sur leur territoire à compter de 2023.

Une presse à déchets et deux robots de tri ont été achetés par la MRC. Le plan d'infrastructures au LET a été entériné par les maires en septembre dernier.

L'échéancier du projet est toujours prévu à l'automne 2024.

7. SUIVI DES ODEURS

À l'automne 2022, la MRC a procédé au recouvrement final de la cellule d'enfouissement #15 et deux événements ont été installés dans la membrane afin de rejeter les biogaz dans l'environnement.

En février 2023, des odeurs de niveau 3 décrites comme suit : « Odeur présente, clairement définie et reconnaissable tendant à être nauséabonde ou irritante » ont été signalées par des employés et des résidents d'Armagh.

En mars et en avril, de la même année, notre vaillante technicienne en environnement a effectué des relevés quotidiens de gaz à proximité des événements, dont voici les résultats :

- Méthane (CH₄) : aucune odeur (inodore) perçue mais plusieurs lectures de concentrations élevées à moins de 10 pieds des événements, jamais dans l'aire de travail des employés du site;
- Sulfure d'hydrogène (H₂S) : à deux reprises des mesures de concentration de sulfure d'hydrogène de plus de 1 ppm ont été relevées soit de 4 et 10 ppm.

Des odeurs de niveau 5 décrites comme suit : « Odeur présente tellement forte qu'elle peut être qualifiée d'oppressante et intolérable, peu importe la durée. » ont été perçues et signalées par des employés et de niveau 3 par des résidents d'Armagh.

Le 27 avril dernier, l'entreprise Terreau Biogaz a raccordé temporairement un des événements à la torchère active et a fermé la sortie du deuxième événement. Aucun signalement d'odeur depuis.

8. VARIA

N/A

9. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Mme Caroline Mongrain et M. Christian Therrien suggèrent que les élus et les conseillers municipaux des 33 municipalités visitent le LET.

10. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Formule à copier : débiter à 17 h 00 et se réunir autour d'un repas au LET

Idéalement, faire deux rencontres par année : une au printemps et l'autre à l'automne

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Mireille Rodrigue que l'assemblée soit levée à 19 h 45.

Le procès-verbal de cette assemblée sera adopté lors de la séance ultérieure.

CV 23-10-003

¹ Gouvernement du Québec, 2020, Stratégie de valorisation de la matière organique, site consulté le 6 octobre 2023 : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>

² Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, 2023, site consulté le 6 octobre 2023 : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/programme.htm>